

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2009

MOBILITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 1766)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 8

présenté par
M. Bénisti-----
ARTICLE 11 TER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« dans le cadre d' »,

le mot :

« gérant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.